

■ **ANGELS S.à r.l.**, à Lonay (FOSC du 19.10.1999, p. 7152). Statuts modifiés le 11 février 2003. Nouvelle raison sociale: **Jean-Luc Fantoli Sàrl**. Siège transféré à Vullierens. Nouveau but: travaux de maçonnerie et de génie civil; réalisations en béton armé. Reprise de biens envisagés: les actifs et passifs de la raison individuelle Jean-Luc Fantoli, à Vullierens, pour CHF 32'000 au maximum. Descherre Vincent, qui n'est plus associé-gérant et dont la signature est radiée, a cédé sa part de CHF 14'000 à Fantoli Jean-Luc, de et à Vullierens, gérant avec signature individuelle. Züst Monique, qui n'est plus associée, a cédé sa part de CHF 6'000 à l'associée Fantoli Liliane, de et à Vullierens. Capital social porté de CHF 20'000 à CHF 50'000. Capital social entièrement libéré: CHF 50'000. La part de Fantoli Jean-Luc est portée de CHF 14'000 à CHF 40'000 et celle de Fantoli Liliane de CHF 6'000 à CHF 10'000.

Journal no 1654 du 14.02.2003
(00871260 / CH-550.0.170.160-7)